

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
986^{ème} RÉUNION
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
18 MARS 2021

PSC/MIN/COMM.(CMLXXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 986^{ème} réunion (virtuelle), tenue le 18 mars 2021, sur les Opérations de Maintien de la paix en Afrique : Défis émergents et leçons essentielles pour des Opérations durables de maintien de la paix,

Le Conseil de Paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture faite par la Secrétaire du Cabinet du Ministère des Affaires étrangères de la République du Kenya, S.E. l'Ambassadeur Raychelle Omamo, en sa qualité de Présidente du CPS pour le mois de mars 2021, et de la déclaration faite par le Commissaire aux Affaires politiques, Paix et Sécurité, S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye; ***prenant également note*** de la présentation faite par la Secrétaire du Cabinet du Ministère de la Défense de la République du Kenya, S. E. Dr. Monica Juma, ainsi que des déclarations faites par le Représentant de la Force Multinationale Mixte (FMM) , la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, S.E. Hanna Serwaa Tetteh, et le Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès de l'Union africaine, S.E. Birgitte Markussen;

Exprimant ses profondes condoléances à l'occasion du décès prématuré de S.E. Dr. John Pombe Magufuli, Président de la République Unie de Tanzanie, le 17 mars 2021 ;

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur les Opérations de Maintien de la paix en Afrique et les nouveaux défis, notamment sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique et les initiatives et mesures visant à promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains, en particulier le Communiqué [PSC/MIN. /COMM.(DCCXCVII)], adopté lors de sa 797^{ème} réunion, tenue au niveau Ministériel, le 24 septembre 2018 et le Communiqué [PSC/PR/COMM.(CMLV)], adopté lors de sa 955^{ème} réunion, tenue le 15 octobre 2020, dont le CPS a approuvé la Feuille de route du Caire sur le Renforcement des Opérations de Maintien de la paix: Du Mandat à la Sortie;

Rappelant en outre le Rapport du Groupe d'experts UA-ONU sur les Modalités d'appui aux Opérations de Maintien de la paix de l'UA (A/63/666; S/2008/813 du 31 décembre 2008) ; ainsi que le Cadre UA-ONU pour un Partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité (2017) ;

Reconnaissant la contribution significative des Opérations de soutien à la paix (OSP) dirigées par l'UA et des pays hôtes pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, y compris dans des environnements particulièrement difficiles;

Profondément préoccupés par la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme, du trafic d'êtres humains et de drogues, de la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que des menaces hybrides à travers le Continent africain, qui constituent de nouvelles menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde;

Conscients de l'importance de mandats clairs, sans ambiguïté et solides, et des ressources matérielles, humaines et financières requises pour les OSP dirigées par l'UA ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Se félicite** des efforts déployés par l'UA et de son partenariat avec les Nations unies pour promouvoir la paix et la sécurité tout en respectant les droits de l'homme et en assurant une protection efficace des civils pendant les missions de maintien de la paix, y compris les expériences de l'UA, des Nations unies et des missions hybrides en Afrique ;
2. **Félicite** tous les États membres de l'UA qui contribuent aux Opérations de soutien à la paix sur le Continent afin de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité et de créer une Afrique sécurisée et stable; dans le même contexte, **exprime sa reconnaissance** à la communauté internationale pour son soutien continu aux OSP dirigées par l'UA;
3. **Félicite également** les États membres pour la revitalisation du Fonds de l'UA pour la paix, et en particulier, pour leurs contributions continues au Fonds, comme un témoignage de leur engagement à promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains; et dans ce contexte, **félicite également** la Commission de l'UA pour les mesures prises pour assurer la gestion efficace du Fonds ;
4. **Rend hommage** à tous les soldats de la paix pour leurs sacrifices et leur engagement au sens du devoir, en particulier ceux qui ont fait le sacrifice suprême dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le Continent et dans le monde; **souhaite** un prompt rétablissement à tous ceux qui ont été blessés, et **souligne** l'importance de s'assurer qu'ils bénéficient de tout le soutien nécessaire ;
5. **Souligne** la nécessité urgente de relever efficacement les défis auxquels sont confrontées les OSP de l'UA, aux niveaux politique, stratégique et opérationnel, y compris les dilemmes liés à l'efficacité de la mise en œuvre de ses mandats et de ses tâches, qui sont parfois ambigus, sans violer les principes fondamentaux des OSP, notamment ceux énoncés dans la Doctrine de l'Union africaine sur les Opérations de soutien à la paix, adoptée par la 3^{ème} réunion extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la Sûreté, la Sécurité et la Défense, tenue le 30 janvier 2021;
6. **Note avec une profonde inquiétude** la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme, du trafic d'êtres humains et de drogues, de la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que des menaces hybrides à travers le Continent africain qui constituent de nouvelles sources de risques majeurs pour la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde et la nécessité d'imposer des sanctions contre les auteurs de troubles et d'inclure Al Shabaab dans la résolution 1267; **souligne la nécessité** de la participation des femmes dans toutes les OSP dirigées par l'UA et **condamne fermement** tous les actes et crimes d'exploitation et d'abus sexuels contre les femmes et les filles et **avertit** les auteurs de ces crimes qu'ils seront traduits en justice ;
7. **Souligne la nécessité** d'assurer l'harmonisation et la coordination des processus décisionnels à différents niveaux, à savoir national, régional et continental, y compris la nécessité d'un cadre, de mécanismes et d'outils solides et complets de gestion des leçons apprises et des

connaissances, afin d'améliorer l'efficacité de la planification, du déploiement, de la gestion et de la liquidation des OSP ;

8. **Reconnait** que l'efficacité et l'intégrité d'une OSP sont fonction de la qualité des performances et de la conduite générale de son personnel, **souligne** l'importance de garantir le déploiement d'un personnel correctement formé, expérimenté et qualifié dans toutes les OSP dirigées par l'UA, ainsi que l'importance de garantir que leur conduite professionnelle soit conforme aux dispositions du Cadre de conformité et de responsabilité de l'UA pour les OSP de l'UA, y compris l'adhésion au Code de conduite et de discipline de l'UA, aux normes du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme ;

9. **Note avec préoccupation** l'insuffisance et l'imprévisibilité du financement des OSP de l'UA, ainsi que l'inadéquation entre le mandat/approbation/autorisation et les tâches d'une OSP, par rapport aux ressources financières, matérielles et humaines fournies pour permettre à l'OSP d'exécuter son mandat et d'atteindre ses objectifs ;

10. **Souligne** l'importance du partage du fardeau entre l'UA et les Nations unies et les autres partenaires internationaux concernés, y compris la garantie d'un financement prévisible, durable et flexible par les Nations unies pour les OSP dirigées ou autorisées par l'UA, par le biais des contributions mises en recouvrement des Nations unies, en vue d'assurer une plus grande efficacité dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales; et à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA d'élaborer un document de Position commune africaine sur le Financement des OSP de l'UA et l'accès aux contributions mises en recouvrement des Nations unies, en vue de donner des orientations aux États membres de l'UA, ainsi qu'aux partenaires;

11. **Souligne la nécessité** d'améliorer la coopération entre l'UA et les Nations unies en matière d'Opérations de paix, notamment en institutionnalisant davantage la coopération à tous les niveaux, avec une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité des Nations unies et le CPS ;

12. **Souligne** l'importance d'assurer le Commandement, le contrôle et la coordination par l'UA avec les Pays contributeurs de troupes et de police (P/TCC), conformément aux documents pertinents de Gestion de mission, ainsi que l'importance de déterminer les relations entre une OSP de l'UA et les pays hôtes, conformément aux Accords sur le Statut de la mission (SOMA), qui définissent les responsabilités, les privilèges et les immunités d'une OSP et de son personnel ;

13. **Souligne également** l'importance de renforcer davantage la relation et la complémentarité entre les Opérations de paix et les activités de consolidation de la paix, et à cet égard, **attend avec intérêt** l'opérationnalisation du Centre de l'UA-RDPC au Caire, qui aura un rôle vital dans la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction et de développement post-conflit sur le Continent ;

14. **Réitère** son appel pour que la Force africaine en attente soit pleinement fonctionnelle et

Utilisée, en tant que cadre pour la planification et le déploiement rapide des OSP dans les conflits et les crises en Afrique, en étroite coopération et coordination avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), conformément à la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XIV), adopté lors de la 14^{ème} session extraordinaire de la Conférence de l'Union sur le thème " *Faire taire les armes* ", tenue le 6 décembre 2020 ;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.